

SCIENCES PO

Grenoble



# How Media Frames of Economic Inequality Affect Political and Social Attitudes

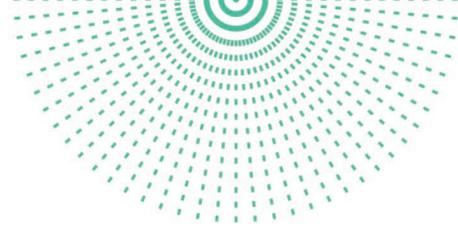
Sonja Zmerli

In\_equality Conference 2022

Cluster of Excellence: The Politics of Inequality

Konstanz in April 2022

UNE GRANDE ÉCOLE  
DE SCIENCES SOCIALES  
AU CŒUR D'UNE UNIVERSITÉ  
DE RANG MONDIAL



# Introductory Considerations

Since the exhaustion of the neoliberal Zeitgeist, initially facilitated by the demise of the Soviet Union and the relatedly accelerated worldwide trends of market liberalization, yet phased out with the outbreak of the economic and financial crisis in 2008, an ever growing number of empirical studies alerts us about economic inequality's breadth of negative repercussions for democratic societies (e.g., Wilkinson, Pickett 2009).

Although patterns in Europe are still rather mixed, economic inequality appears to be associated with less social cohesion, lower voter turnout, higher crime rates or unemployment.

Whether higher economic inequality leads to more demands for redistribution by disadvantaged groups, however, has been the contested subject of a multitude of studies. In line with Solt's empirically founded proposition (2008), the **relative power theory** provides arguments as to why more economic inequality may not be associated with more demands for redistribution.

While economic inequality reduces political participation of all citizens, irrespective of their socioeconomic background, it has a more depressive effect on the less well-off as it concentrates power among the wealthy and thus favours

- the 'haves' to prevail in open conflicts of redistribution
- the 'haves' to preclude related issues from the political agenda
- the internalization of 'the values, beliefs, or rules of the game of the powerful as a further adaptive response [or] as a means of escaping the subjective sense of powerlessness if not its objective condition' (Solt, 2008, 49) by poorer citizens.

In this line of argument, a particular research focus should be directed at whether and how economic inequality is represented in the media and how these representations may affect citizens' social and political attitudes.

Numerous prominent U.S. studies have already demonstrated the news media's derogatory representations of welfare recipients (Gilens 1999), the relative absence of economic inequality issues on the media agenda despite the presence of high levels of income inequality (McCall 2013) or the effects of different inequality frames on political preferences (Guardino 2019).

A European comparative project analyses the framing effects of economic inequality and redistribution in the news media by using **Critical Discourse Analysis and social semiotics** (Grisold, Preston, 2020). A very recent American study also demonstrates the relevance of **entertainment programmes** (e.g., America's Got Talent) to foster beliefs in economic mobility (Kim, 2022).

Larsen's (2013) study advances this field of research by introducing a comparative component. Arguing that welfare regimes differ systematically in the prevalence of norms of distributive justice (equity, equality, need) that they induce in society, he demonstrates that media representations of poverty in liberal welfare regimes (UK, U.S.) differ from those in socio-democratic ones (Denmark, Sweden) and affect social trust.

# Framing Experiment

My framing survey experiment of the effects of economic inequality on social and political attitudes builds upon these previous findings and is the first corner stone of my comparative research project POLINEQUAL which investigates commonalities and differences of political and media representations (politicisation) of economic inequality in three 'ideal-type' welfare regimes with different levels of income inequality: France, Sweden, the UK.

More specifically, this comparative research project focuses on the prevalence of different norms of distributive justice and how their frames affect citizens' social and political attitudes.

To investigate shortcuts citizens use to form opinions about inequality in their society/country we have just finalized online focus group discussions.

# Experimental Data

The data (n=2,138) stems from a French representative panel survey (ELIPSS) and was collected at the end of 2018/beginning of 2019 at the height of the Yellow Vests' movement.

The total number of respondents is randomly assigned to seven groups, including one control group with no treatment.

The framing experiment consists of presenting one of three original articles to the panelists either with or without image. The source of the article (Le Monde, Le Figaro, La Voix du Nord) is visible on top of the article (see original articles in the appendix).

Before the treatment, panelists are asked about their preferred daily newspaper, allowing to test for the effect of source credibility. After the treatment, panelists respond to questions regarding fairness perceptions of economic inequality, redistributive preferences and social and political trust.

The selected articles tap the effects of representation of **factual knowledge** about poverty in France compared to Europe as well as '**need**' either in terms of '**undeserving**' refugee welfare beneficiaries or of an individual story of **non-take up** of welfare allowances.

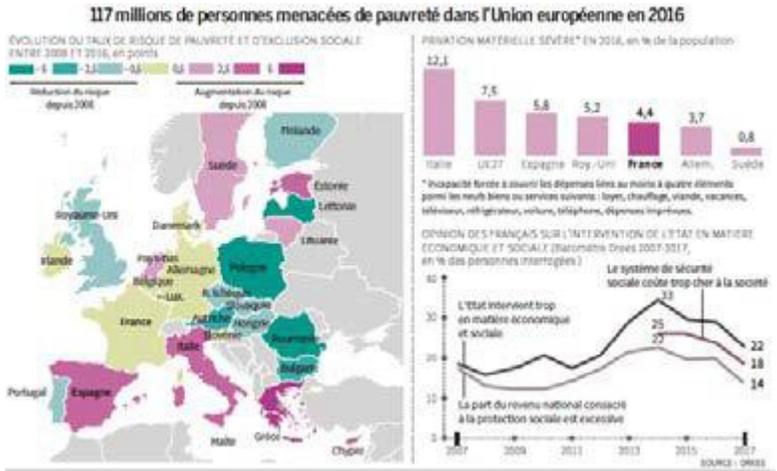
The two 'need' articles are accompanied by two images that are assumed to elicit either negative (anti-migrant) emotions or positive emotions of empathy. The 'factual' article is accompanied by an explanatory graph.



Image of ,undeserving' refugee welfare beneficiaries article, Le Figaro



Image of ,non-takeup' article, La Voix du Nord



Graph of ,factual knowledge' article, Le Monde

	Distributive Fairness (High=Fair)		Preferences for Redistribution	
	B	Beta	B	Beta
Constant	1,34		4,21	
Sex (0=male)	0,04	0,04	-0,07	-0,05**
Age in years	0,00	-0,01	0,04	0,17***
Level of education	0,01	0,03	0,00	0,00
Financial situation of household in next 12 months	0,17	0,25***	-0,09	-0,12***
Negative article without image	-0,05	-0,03	-0,11	-0,05
Negative article with image	0,09	0,05*	-0,06	-0,03
Factual article without image	0,16	0,10***	-0,11	-0,06
Factual article with image	0,28	0,17***	-0,09	-0,05
Positive article without image	0,12	0,07**	-0,04	-0,02
Positive article with image	0,10	0,06**	0,00	0,00
Adj. R		9.5		4.2
N		2,009		2,002

	Social Trust		Political Trust	
	B	Beta	B	Beta
Constant	2,23		0,40	
Sex (0=male)	-0,10	-0,02	0,08	0,02
Age in years	0,11	0,16***	0,11	0,19***
Level of education	0,23	0,16***	0,12	0,10***
Financial situation of household in next 12 months	0,31	0,13***	0,72	0,36***
Negative article without image	-0,44	-0,07**	-0,18	-0,04
Negative article with image	-0,48	-0,08***	-0,02	0,00
Factual article without image	-0,18	-0,03	0,05	0,01
Factual article with image	-0,48	-0,08***	0,28	0,06*
Positive article without image	-0,34	-0,06*	0,02	0,00
Positive article with image	-0,02	0,00	0,09	0,02
Adj. R	7,3		19,1	
N	2,018		2,018	

	Impartial Institutions		Representative Institutions	
	B	Beta	B	Beta
Constant	1,80		-0,30	
Sex (0=male)	0,03	0,01	0,09	0,03
Age in years	0,11	0,17***	0,10	0,18***
Level of education	0,11	0,07***	0,13	0,10***
Financial situation of household in next 12 months	0,83	0,35***	0,66	0,31***
Negative article without image	-0,41	-0,07**	-0,07	-0,01
Negative article with image	-0,21	-0,03	0,06	0,01
Factual article without image	0,01	0,00	0,08	0,02
Factual article with image	0,20	0,04	0,32	0,06**
Positive article without image	0,04	0,01	0,01	0,00
Positive article with image	0,13	0,02*	0,07	0,01
Adj. R		17,6		15,3
N		2,018		2,018

# Additional Media Effects

- Independent effects of readership of Le Monde, Libération and La Croix
- Several independent ,source credibility‘ effects of Le Monde readership

# Interpretations/Conclusions

- We detect framing effects for five out of six tested dependent variables (exception ,redistributive preferences').
- Yet these effects are **not alike** across DVs
- Factual comparative knowledge is conducive to political trust and/or trust in representative institutions
- Framing ,undeserving' poor refugees, by contrast, diminishes trust in impartial institutions while evoking empathy is conducive to this type of trust
- No clear-cut effects of the display of images could be detected
- Nearly all article treatments inhibit social trust while they simultaneously strengthen the assessment that the distribution of income is fair in France— this is the most inconclusive result

# Bibliography

Gilens, M. (1999): *Why Americans Hate Welfare. Race, Media, and the Politics of Antipoverty Policy.* The University of Chicago Press.

Grisold, A., Preston, P. (2020): *Economic Inequality And News Media. Discourse, Power and Redistribution.* Oxford University Press.

Guardino, M. (2019): *Framing Inequality. News Media, Public Opinion, and the Neoliberal Turn in U.S. Public Policy.* Oxford University Press.

Kim, E. (2022): *Entertaining Beliefs in Economic Mobility.* *American Journal of Political Science*, DOI: 10.1111/ajps.12702

Larsen, C. (2013): *The Rise and Fall of Social Cohesion.* Oxford University Press.

McCall, L. (2013): *The Undeserving Rich.* Cambridge University Press.

Solt, F. (2008): *Economic Inequality and Democratic Political Engagement.* *American Journal of Political Science*, 52, 1, 48-60.

Wilkinson, R., Pickett, K. (2009): *The Spirit Level. Why Equality is Better for Everyone,* Penguin.

# Ces fausses domiciliations qui donnent accès aux prestations sociales

Déboutés du droit d'asile, faux « parents isolés » : de nombreux abus sont constatés par le maire de Sainte-Étienne.



Des demandeurs d'asile, le 4 novembre, devant un centre communal d'action sociale, à Sainte-Marie-la-Mer, Pyrénées-Orientales. Gaël Perdriau, le maire LR de Sainte-Étienne (à droite), s'émeut de l'argent public gaspillé.

STÉPHANE KOVACS *SKovacsSt*

**SOCIAL** Un réseau de proxénètes, deux marchands de sommeil, de faux « parents isolés », des fraudeurs au RSA et une kyrielle de demandeurs d'asile déboutés... Depuis que la mairie de Sainte-Étienne a décidé, il y a un an, de se pencher sur les dossiers de domiciliation de personnes sans domicile stable, c'est tout une série d'introuvables « dysfonctionnements » qu'elle a débutsés : après enquête, sur les 2 900 demandeurs, seuls 370 se sont révélés sincères. « On est allé de surprise en surprise », raconte le maire LR Gaël Perdriau. On a mis fin à de nombreuses situations frauduleuses. Mais que faire maintenant que des décrets rendent la domiciliation quasi automatique ?

Selon ces décrets pris en mai dernier par le ministre des Affaires sociales, un simple « lien » avec une commune suffit désormais pour pouvoir y être domicilié (lire ci-dessous). Les courriers du maire désemparé au ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, à sa collègue Marisol Touraine et au chef du gouvernement Manuel Valls sont restés sans réponse sur le fond.

L'an dernier, il avait été parmi les maires précurseurs, en accueillant, à Sainte-Étienne, une vingtaine de réfugiés politiques syriens et irakiens « désormais « parfaitement intégrés ». Mais aujourd'hui, alors que des milliers de migrants de Calais viennent d'être répartis « dans la précipitation » sur le territoire français, « quid des reconduites aux frontières et de la domiciliation sans contrôle ? », interroge Gaël Perdriau, qui est aussi coprésident de la commission sécurité de France urbaine,

réunissant les maires de grandes villes. « Il n'est pas acceptable que seuls 4% des obligations de quitter le territoire français (OQTF) soient appliqués !, s'insurge-t-il. Concrètement, un individu débouté du droit d'asile, devant donc quitter le territoire, peut très facilement être domicilié dans nos communes, entraînant l'ouverture à l'ensemble des droits et prestations sociales. Étant donné le contexte économique, une attention des plus soutenues doit être apportée aux modalités d'élection de domicile. »

Jusqu'alors, sur simple déclaration auprès d'associations mandatées par l'État, les demandeurs se voyaient délivrer l'attestation leur permettant de disposer d'une adresse postale, pré-requis pour pouvoir bénéficier de prestations sociales (RSA, AME, allocations familiales) ou encore de l'aide

juridique. « Nous avions un cahier des charges donné par l'État et on le remplissait : rien de plus, rien de moins, confirme un responsable de Renaître, principale association anciennement chargée de la domiciliation à Sainte-Étienne. Ça se faisait de manière automatique. »

En novembre 2015, le jeune maire décide de confier au Centre communal d'action sociale (CCAS) la gestion de ces dossiers de domiciliation : ils nécessitent désormais « la production d'un certain nombre de documents d'état civil et de toutes pièces permettant d'apprécier le rattachement à la commune ». La mairie applique la loi, qui prévoit alors que les personnes qui ne sont pas venues au moins une fois par trimestre récupérer leur courrier sont radiées. « Il s'agit d'éliminer les fraudeurs, pour mieux accompagner les gens qui en ont

vraiment besoin, indique Marie-Christine Buffard, adjointe chargée des affaires juridiques et présidente de la commission de domiciliation. Mais nous ne pensions pas que nous allions mettre le pied dans une fourmière... »

La majorité des demandes provient de personnes faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire, souligne Marie-Christine Buffard. « On a même reçu un étranger dont l'OQTF avait déjà été renouvelée 5 fois !, se souvient-elle. Il nous a dit "Comme c'est jamais exécuté, je reste et je touche le RSA". Avec les nouveaux décrets, on a été obligé de lui accorder une domiciliation. » Mais il y a aussi ceux qui ne cherchent ni formation ni travail, juste à recevoir des allocations, poursuit-elle.

Comme ces couples de Roumain qui ne venaient que trois mois l'hiver puis retournaient en Roumanie dépenser son RSA avec sa famille. On a également eu des enfants "interchangeables" d'une famille à l'autre et des personnes logées aux frais de l'État dans des hôtels depuis trois ou quatre ans, une confortable rente de situation pour les établissements en question ! Sans compter les demandeurs qui s'inscrivent dans plusieurs départements, « puisqu'il n'y a pas moyen de croiser les fichiers ». En tout cas, « lorsqu'on annonce qu'on va faire une enquête, remarque l'adjointe, beaucoup ne déposent plus leur dossier... »

Pas de quoi choquer le responsable de l'association Renaître, qui veut rester

anonyme : « De toute façon, la fraude, il y en a partout... »

Pour Marisol Touraine, qui fait répondre par son directeur général de la Cohésion sociale, il s'agit de se féliciter de « l'institution d'un droit à la domiciliation ». « Concernant les personnes en situation irrégulière, la domiciliation est un droit fondamental qui permet à chaque personne (...) de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier mais surtout pour accéder aux droits et prestations auxquels elle peut prétendre », détaille le courrier. Gaël Perdriau en est resté pantois : « C'est incroyable qu'un ministre vous écrive qu'un étranger en situation irrégulière, il faut non pas l'expulser mais le domicilier ! », s'exclame-t-il.

À la préfecture de la Loire, l'initiative du maire de Sainte-Étienne est jugée « tout à fait intéressante ». Sauf qu'au vu des nouveaux décrets, « nous allons devoir mettre en place un autre schéma de domiciliation », annonce Didier Cousteaud, directeur départemental de la cohésion sociale. Comme la domiciliation est un « droit fondamental », dans le cas d'un refus de la commune, la préfecture devra nommer des associations pour domicilier quand même ces personnes refusées. À Sainte-Étienne, ou peut-être ailleurs... »

À la mairie, on s'indigne « devant tant d'incohérence » : « Combien d'associations sont-elles ainsi subventionnées en France pour domicilier des personnes qui ne le méritent pas ? », s'émeut Gaël Perdriau. Combien d'argent public gaspillé représentent ces sommes, ajoutées aux prestations sociales indûment perçues ? » ■

**2900**

dossiers

de domiciliation

déposés à la mairie

de Sainte-Étienne l'an

dernier. Après enquête,

seuls 370 demandeurs

se sont révélés

sincères

## Un coup de fil tous les trois mois suffit pour prouver sa « présence » dans la commune

Il était déjà facile, pour une personne sans domicile stable, de se faire domicilier dans la commune de son choix ; cela est devenu « quasi-automatique », selon le maire de Sainte-Étienne, Gaël Perdriau. Afin de « rendre le droit à la domiciliation plus effectif à la suite des lois instituant le droit au logement opposable (Dalo) et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) », le ministre des Affaires sociales a réformé la procédure, par trois décrets du 19 mai 2016. Seule l'absence de lien avec la

commune permet à celle-ci de refuser la domiciliation. Or, par ces décrets, « la condition de lien avec la commune est élargie » : « La notion de séjour se substitue à la notion d'installation sur le territoire, indépendamment du statut d'occupation », précise l'un des textes. Le « lien » peut être justifié par des « constats de présence sur la commune par tout moyen ». Enfin, l'intéressé n'a plus d'obligation de se présenter physiquement tous les trois mois au lieu où il est domicilié. Il lui suffit de passer un coup de fil.

S.K.

POUR LES AMOUREUX DE LA LANGUE FRANÇAISE

**LE FIGARO littéraire**  
présente

Béarnaise, Bikini, Marathon, Carpaccio, mais d'où viennent ces mots ?  
Levez le voile sur l'origine de ces noms propres entrés dans notre quotidien...

Nouvelle collection « Mot & Caetera »  
Pour aller plus loin dans la découverte de la langue française.

**12€<sup>90</sup>** EN VENTE ACTUELLEMENT  
Disponible en kiosque et sur [www.figarostore.fr](http://www.figarostore.fr)

# RSA, CMU, DALO... ces droits que vous ne faites pas valoir (2/2)



**+** SUR LAVOIXDUNORD.FR  
Pour en savoir plus  
sur le non-recours  
aux droits, visionnez  
nos quatre vidéos thématiques  
sur notre site.

**La France, pays d'assistés ? Certes, l'Hexagone propose un vaste éventail d'aides, dont certains abusent en fraudant. Mais le phénomène inverse existe aussi : des millions de Français dans le besoin ne demandent pas ce à quoi ils ont droit. Un non-recours qui représenterait une « économie » annuelle d'au moins 10 milliards d'euros pour l'État...**

PAR LAZLO JALLADEAU

## MINIMA SOCIAUX « Je ne voulais pas abuser »

C'est un cliché tenace. Malheureusement, il n'est pas usurpé : le Nord et le Pas-de-Calais sont une terre de grande précarité. Le chômage est à 12,5 % quand le pays est passé sous la barre des 10 % (9,8 %) et le taux de pauvreté culmine à 19,3 %, cinq points au-dessus de la moyenne nationale. Pas étonnant que notre région soit la première de France métropolitaine en proportion de foyers allocataires du RSA.

Pourtant, en 2011, cette aide était boudée par la moitié de celles et ceux qui y avaient droit, d'après l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore). Un non-recours qui représenterait 5,3 milliards d'euros d'économie annuelle pour l'État. Ajoutez 4,7 milliards de prestations familles et logement non demandées, et le compte bondit à 10 milliards. Un minimum, estime Philippe Warin, directeur de l'Odenore : « Si on étendait l'étude à un plus grand nombre de prestations sociales, on aurait sûrement un montant supérieur. » À titre de comparaison, en 2016, la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) a détecté... 275 millions d'euros de fraude.

« La principale raison du non-recours, c'est la non-connaissance des aides. La complexité des démarches joue également beaucoup », explique M. Warin. En 2014, une étude de la CNAF pointe une autre cause : « Le non-recours par principe », qu'il s'agisse de fierté ou d'une peur d'être stigmatisé. Marie Fériot, 22 ans, est aujourd'hui dans une situation difficile : « Suite à l'adoption d'un chien à la SPA, j'ai pris une maison à Libercourt avec un terrain. Mais les charges sont plus élevées que prévu, et avec les 7 euros de l'heure que je gagne en tant que pompier volontaire, je ne m'en sors pas. » Pourtant, la jeune femme refuse dans un premier temps de demander la moindre aide : « Je voulais assumer mes choix jusqu'au bout, je ne voulais pas abuser.

**“ La principale raison du non-recours, c'est la non-connaissance des aides. La complexité joue aussi beaucoup. ”**

PHILIPPE WARIN

# 20 %

*Un français sur cinq pourrait se retrouver exclu de l'aide sociale si les démarches passaient au « tout-internet ».*

Marie Fériot, 22 ans,  
pompier volontaire à Libercourt,  
prise dans un engrenage financier.  
PHOTO SEVERINE COURBE

Donc il fallait absolument que je trouve un travail. » Hélas, elle est prise dans un engrenage dont elle n'arrive pas à sortir : « Si je veux survivre, je dois prendre beaucoup de gardes à la caserne, donc je n'ai pas le temps de chercher un travail. Mais si je prends moins de gardes, je ne gagne plus assez pour payer le loyer, les charges, les courses, etc. »

Dans l'impasse, elle se résigne il y a quelques mois à solliciter l'APL. « Mais ça prend du temps. Quand je leur fournis les pièces qu'ils demandent, finalement ça ne va pas, ils en veulent une autre ! ». Aujourd'hui, elle regrette de ne pas s'y être prise plus tôt. À sa décharge, elle « débute » : « Avant, tout allait bien, je n'avais pas besoin d'aide. Je ne savais même pas que je pouvais me tourner vers le CCAS (lire ci-contre). »

Conscientes de cette méconnaissance de « l'univers social », les CAF organisent depuis 2014 des « rendez-vous des droits » (lire ci-contre). En 2016, 250 000 rendez-vous ont eu lieu. Trois quarts des personnes qui ont demandé le RSA l'ont obtenu, dont 28 % qui sont également devenus bénéficiaires de la CMU-C. ■

### LES RENDEZ-VOUS DES DROITS

Lorsqu'un travailleur social traite un dossier complexe, il peut envoyer la personne concernée en « rendez-vous » avec un agent de la CAF, qui va passer en revue les aides auxquelles celle-ci pourrait prétendre. Son dossier est ensuite traité rapidement. En 2016, la moitié des 250 000 bénéficiaires de cette initiative ont reçu de nouveaux droits dans les deux mois.

### ILS PEUVENT VOUS AIDER

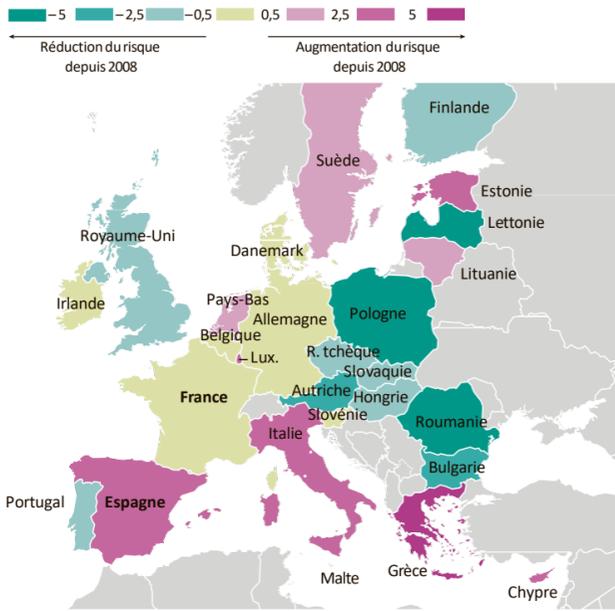
Le site de la CAF vous permet de faire une simulation anonyme de vos aides en quelques minutes, sur <https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/estimer-vos-droits>

Le site de l'Assurance maladie propose également un simulateur de ce genre à l'adresse <https://www.ame-li.fr/simulateur-droits>

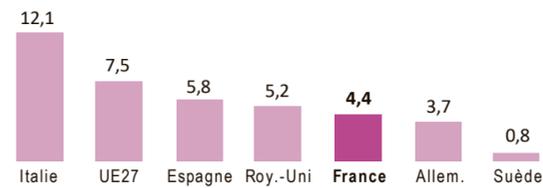
Les services sociaux du département ou de la mairie, comme les CCAS, peuvent vous accompagner dans vos démarches administratives pour faire valoir vos droits.

## 117 millions de personnes menacées de pauvreté dans l'Union européenne en 2016

ÉVOLUTION DU TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE ENTRE 2008 ET 2016, en points



PRIVATION MATÉRIELLE SÉVÈRE\* EN 2016, en % de la population



\*Incapacité forcée à couvrir les dépenses liées au moins à quatre éléments parmi les neuf biens ou services suivants : loyer, chauffage, viande, vacances, téléviseur, réfrigérateur, voiture, téléphone, dépenses imprévues.

OPINION DES FRANÇAIS SUR L'INTERVENTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (Baromètre Drees 2007-2017, en % des personnes interrogées)



# Protection sociale: un système efficace et apprécié des Français

Les comptes publiés jeudi par la Drees classent la France parmi les pays les plus actifs dans la lutte contre la pauvreté

La publication, jeudi 21 juin, des comptes de la protection sociale en France et en Europe tombe à pic dans le débat sur son coût et son efficacité, marqué par la sortie du président Macron sur le « pognon de dingue » mis « dans les minima sociaux » à la veille d'un grand discours sur le sujet, le 13 juin. Et alors que le gouvernement doit annoncer, début juillet, sa « stratégie de lutte contre la pauvreté des jeunes et des enfants ». La direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), organisme officiel du ministère de la solidarité et de la santé, répond que l'efficacité de ces aides est incontestable.

L'effort collectif de la France, en 2016, pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion atteignait 40,5 milliards d'euros, soit 1,8 % du produit intérieur brut (PIB), dont 26,6 milliards d'euros de minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation handicapé, minimum vieillesse), 11,9 milliards d'euros de prestations ciblées sur les ménages pauvres (prime pour l'emploi, aides des collectivités locales) et 2 milliards d'euros d'exo-

gnation de taxes d'habitation et foncière. En ajoutant la part des allocations logement et des prestations familiales distribuées aux ménages pauvres, respectivement 10 milliards et 6,4 milliards d'euros, le coût atteint 57 milliards d'euros, soit 2,6 % du PIB.

« Ces dépenses pour la lutte contre la pauvreté sont dynamiques, commente Jean-Marc Aubert, directeur de la Drees. Elles ont, entre 2006 et 2016, progressé de 3 % par an, soit une hausse de 0,3 point de PIB. La France est, certes, le pays le plus dépensier d'Europe, et sans doute du monde, avec un système de protection sociale parmi les plus généreux [englobant tous les risques, santé, vieillesse...], mais qui fait reculer la pauvreté monétaire de la population de dix points, puis qu'elle passe de 24 %, avant redistribution, à 13,4% ».

Le seuil de pauvreté monétaire concerne les personnes vivant avec moins de 60 % du niveau de vie médian, soit, en France, un peu moins de 1000 euros par mois et par personne, 1500 euros pour un couple. En comparaison, la part des personnes pauvres est de 15,9 % au Royaume-Uni, de 16,2 %

en Suède, 16,5 % en Allemagne et 22,3 % en Espagne où elle a bondi après la crise de 2008. La France se distingue d'ailleurs en n'ayant, dans cette période, jamais réduit son soutien aux plus modestes. Elle l'a même plutôt accentué.

**Bon élève**

Selon un autre critère, celui de « la privation matérielle sévère » de ménages qui, par exemple, n'arrivent pas à payer le loyer, doivent se passer de chauffage, de nourriture, de vacances et de téléphone pour boucler les fins de mois, la France est, là encore, dans les bons élèves européens, avec 4,4 % de familles concernées, contre 7,5 % dans l'Europe entière, 5,8 % en Espagne, 5,2 % au Royaume-Uni, mais derrière l'Allemagne (3,7 %) et l'imbatable Suède (0,8 %). En considérant un troisième critère, « les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail », c'est-à-dire moins d'un jour par semaine, la France en compte 8,4 %, contre 8,5 % en Suède, 9,6 % en Allemagne, 11,3 % au Royaume-Uni et 14,9 % en Espagne.

L'Union européenne s'était, en 2008, engagée à éradiquer ces trois types de pauvreté à l'horizon 2020, avec l'objectif ambitieux d'en sortir 20 millions de personnes en dix ans, d'ici 2018. Les pays de l'Est, notamment Pologne et Roumanie, ont bénéficié de leur entrée dans l'Europe en réduisant de 6 millions le nombre de personnes pauvres. Mais ailleurs, la crise et les restrictions budgétaires ont fait des ravages, excluant socialement 6,8 millions de personnes, dont 90 % dans trois pays : Italie, Espagne et Grèce dont le taux de pauvreté a grimpé de 7,8 points entre 2008 et 2016. Dans le même

**Le maintien des prestations sociales est plébiscité par 81 % des personnes interrogées**

temps, la France limitait les dégâts, n'ayant à déplorer « que » 300 000 pauvres en plus.

Et les Français sont attachés à leur généreux système de protection sociale, comme l'illustre le baromètre annuel d'opinion de la Drees (réalisé par BVA auprès de 3 000 personnes en face-à-face). Après la crise de 2008, une part croissante des Français s'était montrée critique envers ce système, jusqu'à 25 % en 2011, mais, en 2017, seulement 18 % des personnes interrogées considèrent que la part du revenu national consacré à la protection sociale est excessive et 14 % que le système de Sécurité sociale coûte trop cher à la société.

À la question « faut-il maintenir le niveau des prestations plutôt que le diminuer en échange d'une baisse d'impôts et de prestations? », le maintien est plébiscité par 81 % des personnes interrogées, alors qu'ils n'étaient que 63 % en 2012. Les aides aux personnes handicapées dépendantes et les allocations logements sont, de même, approuvées par plus de 70 % des sondés. Le diagnostic d'Emmanuel Macron est donc largement contredit par l'avis des Français ainsi interrogés. □

isabelle reylefevbre

# Mort de Naomi Musenga: les dysfonctionnements multiples du SAMU

La démission du responsable du SAMU de Strasbourg a été acceptée à la suite de la publication du rapport par l'IGAS

Soixante pages, quarante entretiens. Le ministère de la santé a publié mercredi

20 juin les conclusions de l'enquête de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur les défaillances du SAMU et de l'hôpital de Strasbourg qui avaient conduit à la mort de Naomi Musenga, le 29 décembre 2017. Les deux inspecteurs soulignent de « graves dysfonctionnements » d'un bout à l'autre de la prise en charge médicale de cette femme de 22 ans, violemment moquée par l'assistante de régulation du SAMU.

L'enquête établit que « la procédure de régulation » générale des SAMU de Strasbourg n'était « pas conforme aux recommandations de bonnes pratiques et source de risque pour les patients ». « L'assistante de régulation médicale emploie un ton dur, intimidant et déplacé face à des demandes d'aide répétées. Madame Naomi Musenga n'a pas, alors, accès à un médecin, bien que deux médecins régulateurs soient présents sur la plateforme d'appels », indique le rapport.

Les réponses « non adaptées » de l'assistante de régulation médicale sont mises en cause par l'IGAS, car elles ont « conduit à un retard global de prise en charge de près de deux heures vingt ». Si elle avait été correctement écoutée, et aussitôt transportée à l'hôpital, la jeune femme aurait-elle vécu ? Le rapport, sur ce point, se tait - seule une expertise clinique permettrait de mesurer la « perte de chance de survie affectée à ce délai ».

**« Pas à la hauteur »**

Dans la foulée de la publication du rapport, la démission du responsable du SAMU de Strasbourg a été acceptée, mercredi. « Cette demande de démission a été déposée spontanément au début de l'enquête, début mai, et a été acceptée, puisque c'est une des préconisations du rapport de l'inspection générale [des affaires sociales] », a indiqué Christophe Gautier, directeur des Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS). « Une procédure discipli-

naire » va être engagée à l'encontre de « l'assistante de régulation médicale ayant réceptionné l'appel » qui fait déjà l'objet d'une suspension à titre conservatoire depuis le 9 mai, a précisé M. Gautier. Mais, sur ce point aussi, le rapport de l'IGAS est sévère : « La suspension définitive de l'assistante de régulation médicale n'est intervenue qu'un mois plus tard, après que le directeur général des HUS a eu connaissance de l'événement », concluant au fait que « les suites immédiates qui ont été données par le responsable du SAMU [entretien avec rappel à l'ordre de l'assistante de régulation] n'ont pas été à la hauteur de la gravité de la situation ».

**Auxiliaire bien notée**

Le rapport fait aussi état de l'accompagnement apporté à la famille de Naomi Musenga après son décès. Les circonstances de l'annonce de la mort à la famille sont qualifiées de « particulièrement problématiques » par les inspecteurs de l'IGAS. Le responsable du SAMU a lui-même reconnu que « cette manière de faire peut être considérée comme inhumaine » et s'est dit « prêt à présenter ses excuses à la famille ».

L'enquête met aussi en avant le surmenage des personnels de régulation, confrontés à près d'un demi-million d'appels pour la seule année 2017. Le jour de la mort de Naomi, 1644 appels ont été reçus par le SAMU. Le rapport note un « contexte de forte activité » mais des « conditions normales de service ». L'auxiliaire de régulation médicale, jusqu'alors bien notée par sa hiérarchie, avait fait part, lors de sa dernière évaluation, d'une certaine lassitude sur sa fonction. Elle s'interrogeait quant à une réorientation.

Dans un communiqué, les hôpitaux de Strasbourg se sont engagés à « mettre en œuvre sans délai et dans leur intégralité les recommandations formulées par l'IGAS ». La ministre de la Santé annoncera, début juillet, des mesures pour améliorer le fonctionnement du SAMU. □

service france

**GOVERNEMENT**

**Le « Canard » épinglé**

Françoise Nyssen  
Des travaux ont été effectués sans autorisation dans la maison d'édition (Actes Sud) de la ministre de la culture à Arles en 2011, en dépit des règles de sécurité et d'agrandissement, selon *Le Canard enchaîné* du mercredi 20 juin. C'est seulement quelques mois après l'entrée de Mme Nyssen au gouvernement, en mai 2017, qu'elle et son mari ont adressé une demande d'autorisation de travaux, affirme l'hebdomadaire.

**PRÉSIDENTIELLE**

**Une plainte vise le rôle joué par Lyon**

Le maire de Caluire, Philippe Cochet, président du groupe LR à la métropole de Lyon, et son homologue à la ville, Stéphane Guillaud, ont saisi le procureur de la République de Lyon, mercredi 20 juin, par une plainte contre X. Selon les plaignants, « des moyens publics sous le contrôle de la ville et de la métropole de Lyon » auraient été « indûment détournés et mis à disposition » du futur président de la République. -(AFP)

## Nouveau coup de rabot sur les APL

La Fondation Abbé Pierre a remis un coup de projecteur sur une mesure passée inaperçue dans la loi de finances pour 2018: le gel du barème des APL. Alors que l'inflation des prix à la consommation repart à la hausse (+1,8%), la baisse de pouvoir d'achat sur un montant moyen de 231 euros d'APL mensuelle représente 4,20 euros par mois. Ce gel s'ajoute à la coupe de 5 euros, effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017. « Ce gel est pire [que la coupe de 5 euros], car il pénalisera d'abord les familles qui perçoivent beaucoup d'APL, c'est-à-dire les plus pauvres », s'indigne Manuel Domergue, de la Fondation Abbé Pierre. Pour l'UNEF, « c'est une attaque supplémentaire envers les étudiants les plus précaires et jeunes, qui verront se dégrader leurs conditions de vie ».

VENDREDI 22 JUIN, ÉMISSION SPÉCIALE  
SEXUALITÉ APPRENDRE À SECONAIRE

SABIELE JENN  
L'ABÉ ANSO  
15H-16H

#Bien-être  
#Développement Personnel  
#Santé

ENFRANFRANCE Sens & santé

Europe 1